

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL

MUNICIPAL

Du 8 AVRIL 2025 A 19H

Le 8 Avril 2025 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 1^{er} Avril 2025, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaient présents : CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - GARNACHO-FINOTTO Lucie - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - RIEU Sonia - SALOMEZ Michel - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : CHAVY Sophie à SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - ESCORIHUELA Daniel à GARNACHO-FINOTTO Lucie

Absente : LESUEUR Agathe -

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le PV de la séance du 10 Mars 2025 au vote, le document n'appelle pas de remarque.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : échange de parcelles avec l'OPH.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) AFFECTATION RESULTATS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé

☐

Information ☐

Madame le Maire propose au conseil municipal l'affectation des résultats 2024 constatés lors du vote du Compte Financier Unique, comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 : 290 169.89 euros

Report à nouveau solde créditeur : 793 875.38 euros

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 : 1 084 045.27 euros

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) : - 615 341.53 euros

Résultat des RAR 2024 : - 86 302.47

Solde d'exécution reporté sur la ligne budgétaire 001 : - 615 341.53 euros

– **Financement de la section d'investissement** en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » **la somme de 701 644 euros**

– **le surplus 382 401.27 euros est affecté en recettes de fonctionnement** et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget 2024.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

II) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Mme le Maire rappelle que les élus ont été destinataires le 27/03/2025, des documents budgétaires et d'une note de présentation simplifiée.

A) MONTANTS SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Objet : Mme le Maire indique les critères qui conditionnent l'attribution d'une subvention et le montant des versements :

- Conditions administratives : production de l'attestation d'assurance à jour et d'un bilan financier et moral, tenue d'une assemblée générale à laquelle un élu de la commune a été convié, signature convention mutualisation des salles communales
- Nombre d'adhérents,
- Enseignement à destination des enfants et des jeunes,
- Implication dans la vie communale, organisation de manifestations sur l'espace public ...

Le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de chaque subvention accordée aux associations pour l'année 2025, comme suit :

Tiers	2025	Vote
ADLFA 31 ETUDES ET PREVENTION GRELE HAUTE GARONNE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ACCA	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ACCA (projet sensibilisation faune sauvage au centre de loisirs)	290.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AMICALE DES AINES	400.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AMICALE DES RESIDENTS OREE DU BOIS	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	800.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ENTRE GUILLEMETS	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MONTESQUIEU-VOL	250.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention Versement si présentation d'un projet
ATELIER DES ARTS	3 000.00	Ecole d'enseignement 20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ATELIERS CREATIFS DU VOLVESTRE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COMITE DE LOISIRS ET ENTRAIDE ESAT FOYER SAMSAH	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COMITE DES FESTIVITES RIVOISES	7 000.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAPOGAY	14 500.00	19 voix pour - 0 contre – 0 abstention S.CARON ne prend pas part au vote
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	400.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	500.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	350.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COURIR EN VOLVESTRE	110.00 + 340.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention Versement 340 € conditionné à l'organisation du Trail
NID DES ELEFANTOS	1 500.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention Organisation de deux jours festival jeune public

ET CRIC ET CRAC AU BOUT DU CONTE	110.00 + 240.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
EUROPE VOLVESTRE	110.00 + 690.00	19 voix pour - 0 contre – 0 abstention R.SANTACRUZ ne prend pas part au vote Versement 690 € si actions de jumelage
FNACA	280.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
FOYER RURAL	640.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
FOYER SOCIO EDUCATIF	300.00	Si projet défini 20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	110.00 + 490.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention Versement 490 € si actions spécifiques pour enfants
HANDBALL VOLVESTRE	4 500.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
HARMONIE SAINTE CECILE SOCIETE	110.00 + 490.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention 490 € si participation aux commémorations
INSPIRATION DES MUSES	110.00 + 240.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention 240 € si organisation spectacle gratuit pour public
BISTROT D'AUTREFOIS	400.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
JARDIN AQUATIQUE	110.00	19 voix pour - 0 contre – 0 abstention Lucie FINOTTO ne prend pas part au vote
JEUNESSE VOLVESTRE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
L ARPE	110.00 + 110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention 100 € si organisation soirées semaine moins d'écran
LA BULLE D AIR	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LE PETIT PERCHOIR	110.00	19 voix pour - 0 contre – 1 abstention (B.PONS)
LE THEATRE S ENVOLE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LES AMIS DE L ORGUE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LES CARTES RIVOISES	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
NUM'AIDE	110.00 + 240.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
PUPENVOL ASSOCIATION	200.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
RADIO GALAXIE	1 000.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
TANGO VOLVESTRE SAVES	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
TOUR'ART COLLECTIF	3 000.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR BOXE ANGLAISE ASSOCIATION	550.00	Ecole d'enseignement 20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR ECOLE DE FOOTBALL	2 300.00	Ecole d'enseignement 19 voix pour - 0 contre – 0 abstention Lucie FINOTTO ne prend pas part au vote
USR MAJORETTE	1 000.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR SECTION FOOTBALL SENIORS	2 000.00	19 voix pour - 0 contre – 0 abstention Lucie FINOTTO ne prend pas part au vote
USR SECTION TENNIS	2 620.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR SECTION TENNIS	500.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention

USR SECTION VOILE AVIRON	500.00	Ecole d'enseignement 20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE (championnat)	400.00	Si championnat 20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
CANCER EMOI	110.00	19 voix pour - 0 contre – 0 abstention E. SOUCASSE-PIQUEMAL ne prend pas part au vote
VOLVESTRE SURVOLTÉ	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ASSO TENNIS DE TABLE	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention
SIRPEA (soutien enfants hospitalisés psychiatrie)	110.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

B) TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2025 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Objet : Mme le Maire propose un maintien des taux.

TAXES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	36.94	36.94
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	65.52	65.52
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	17.11	17.11
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	13.11	13.11

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide, de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36.94 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 65.52 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 17.11 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 13.11 %

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

C) BUDGET PRIMITIF 2025:

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé

☐

Information ☐

Objet :

Mme le Maire entame la présentation du budget par la section fonctionnement qui s'équilibre cette année à 3 463 503.01 €, en baisse de 6.2% par rapport à 2024.

Elle aborde ensuite la section investissements et détaille notamment les réalisations ou acquisitions envisagées pour 2025.

Après discussion sur les orientations budgétaires pour 2025, Mme le Maire propose de passer aux votes.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2025 de la Commune présenté par Madame le Maire :

Fonctionnement

Dépenses 3 463 503.01 € (voté à l'unanimité)

Recettes 3 463 503.01 € (voté à l'unanimité)

Investissement

Dépenses 1 772 166.82 € (voté à l'unanimité)

Recettes 1 772 166.82 € (voté à l'unanimité)

Le budget primitif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :

Votants :	20	Pour :	20	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

III) FONGIBILITE DES CREDITS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé

☐

Information ☐

Objet :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'utilisation de la nouvelle nomenclature M57 applicable depuis le 1er janvier 2023, la commune a la possibilité de disposer du principe de la fongibilité des crédits :

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Madame le Maire précise que ces mouvements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle.

Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces virements seront également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessiteront le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections dans les conditions décrites ci-dessus.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) ACQUISITION PARCELLE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Pour régulariser l'emprise d'une voirie communale, la commune fera l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section E n°1561.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) TARIFS PISCINE ETE 2025

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Mme le Maire propose de maintenir pour l'année 2025 les tarifs d'entrée de la piscine d'été, qui se présentent comme suit :

ADULTE INDIVIDUEL	2,00 €
MOINS DE 18 ANS INDIVIDUEL	1,50 €
GROUPE MOINS DE 18 ANS (10 personnes et plus) et ACCOMPAGNANTS	1,00 €
GROUPE ADULTES	1,00 €
VISITEURS	1,00 €
ABONNEMENT MENSUEL PLUS DE 18 ANS	20,00 €
ABONNEMENT MENSUEL MOINS DE 18 ANS	15,00 €
ASSOCIATION – PROFESSIONNELS SANS MAITRE NAGEUR (1 HEURE)	20,00 €

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VI) ECHANGE PARCELLES AVEC OPH

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Mme le Maire propose aux élus de procéder avec l'OPH, à un échange de parcelles aux abords immédiats de la résidence St Martin. En effet, la commune récupérera le terrain accueillant la voirie et cédera en retour, un angle de la parcelle sur laquelle les containers poubelles sont entreposés.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VII) DEMANDE DE SUBVENTION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux d'urbanisation de la voirie communale située autour de la Halle.

Ces travaux sont estimés à 103 926.00 € HT.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme le Maire informe les élus, que 4 architectes du Patrimoine ont proposé de venir présenter en mairie une étude patrimoniale de Rieux-Volvestre effectuée dans le cadre de leurs études, ainsi qu'un relevé de la Tourasse.
- 2) Mme le Maire présente le bilan d'activités 2024 de la bibliothèque qui fait état de 283 adhérents actifs
- 3) Mme le Maire invite les élus à rejoindre la commission de réflexion sur l'ouverture d'un espace de vie sociale.
- 4) Mme le Maire propose que la commune se porte candidate pour accueillir un concert du festival 31 notes d'été, durant la saison 2026.

Séance levée à 20h45

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sylvie MAILHOL